

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 février 2021 à 19h30 par téléconférence et à huis clos aux citoyens

Présences :

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Michel Proulx, Serge Clément, Bernard Daoust, Louis Thauvette et Marcel Guérin, sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance
Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

En raison des risques toujours présents face à la COVID-19, cette séance se fera à huis clos et sera enregistrée et publiée sur le site internet de la Municipalité

2021-02-31

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 février 2021

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 février 2021 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 février 2021

2. Procès-verbal

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 21 janvier au 10 février 2021

3.2 Paiement de factures et décomptes progressifs :

3.2.1 Les Constructions GMP. : acceptation provisoire des travaux et autorisation de paiement du décompte progressif numéro 5 (libération partielle de la retenue 5%) d'aménagement de la réception de l'hôtel de ville

3.2.2 Paiement de diverses factures dans le cadre des travaux de drainage et de reprofilage de fossés sur les rues Rolland et Jeanne

3.3 Autorisation d'une enveloppe budgétaire pour les travaux d'isolation au local du Service des loisirs

4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire

- 4.1 Demandes de dérogations mineures
 - 4.1.1 200-B, chemin Saint-Féréol (lot 2 045 001)
 - 4.1.2 1349, rue Hungaria (lot 3 982 212)
 - 4.1.3 rue Lauzon (lot 2 047 625)
- 4.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / demande acceptée

5. Règlements

- 5.1 Adoption du règlement numéro 402-2-2021 modifiant le règlement numéro 402-2016 relatif au fonds de roulement afin d'augmenter le montant du fonds de 500 000\$
- 5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 460-1-2021 modifiant le règlement numéro 460-2020 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité afin d'ajuster la tarification de la formation pour les premiers répondants

6. Affaires juridiques et greffe municipal

- 6.1 Dépôt de la liste des documents ayant atteint leur durée de vie utile
- 6.2 Rapport d'activités du trésorier au Conseil municipal pour l'année 2020

7. Affaires municipales

- 7.1 Ministère des transports du Québec : demande de signalisation à l'intersection de la route 340 et du chemin Saint-Dominique
- 7.2 Ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 / maintien des actions municipales prises afin de prévenir la contagion

8. Ressources matérielles et immobiliers

- 8.1 Les Habitations Alain Levac Inc. : mandat pour l'installation du couvre plancher
- 8.2 Soma Hydraulique Inc. : acquisition d'un épandeur d'abrasif (saleuse)
- 8.3 Groupe Somavrac (UBA) : fourniture et livraison d'hypochlorite de sodium 12% pour les postes de distribution d'aqueduc

9. Ressources humaines

- 9.1 Dépôt et adoption de l'organigramme administratif de la Municipalité des Cèdres
- 9.2 Création du poste de coordonnateur à la vie culturelle et communications
- 9.3 Nomination de Mme Isabelle Gareau à titre de coordonnatrice à la vie culturelle et communications
- 9.4 Prolongement de l'embauche de Mme Jessy Wentholt, commis comptable
- 9.5 Autorisation du signature du contrat de M. Réal Bériault, conseiller aux réseaux d'aqueduc et d'égout et projets spéciaux
- 9.6 Remplacement du régime de retraite offert par l'employeur (Municipalité) sous la forme d'un Régime de pension agréé (RPA) par un régime de retraite sous la forme d'un REER collectif
- 9.7 Mise à jour de la Politique de travail des formateurs de premiers répondants

10. Service de sécurité incendie

10.1 Adoption du schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et plan de mise en oeuvre

11. Divers et correspondance

Période des questions aux citoyens

Parole au Conseil

Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

2021-02-32 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Serge Guérin
Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021 soit adopté le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2021-02-33 Acceptation des comptes du 21 janvier au 10 février 2021

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes du 21 janvier au 10 février 2021 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes payés dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
▪ Paiement par chèques	161 994.87\$
▪ Chèques annulés	0\$
▪ Chèques règlements et fonds de parc	0\$
▪ Paiements par prélèvement bancaire	284 740.08\$
▪ Prélèvements bancaires annulés	125.66\$
▪ Salaires versés – paies numéros 2-2021 à 4-2021	168 811.79\$
▪ Contribution de l'employeur	21 878.18\$

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-02-34 Les Constructions GMP. : dépôt du certificat d'acceptation provisoire des travaux et autorisation de paiement du décompte progressif numéro 5 (libération partielle de la retenue 5%)

Projet numéro 2018-400-02

ATTENDU la résolution numéro 2019-10-458 octroyant le contrat à Les Construction GMP Inc. pour les travaux d'aménagement de la réception de l'hôtel de ville;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 5 (libération partielle de la retenue 5%);

ATTENDU l'inspection des travaux effectuée en 31 mai 2020;

ATTENDU le dépôt du certificat d'acceptation provisoire des travaux et la recommandation de paiement de la responsable des bâtiments et de la firme J Dagenais Architecte;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'ACCEPTER le certificat d'acceptation provisoire des travaux;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 5 (libération partielle de la retenue de 5%) au montant de 12 767\$ (taxes en sus) à Les Constructions GMP Inc. pour les travaux d'aménagement de l'hôtel de ville.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-02-35 Paiement de diverses factures dans le cadre des travaux de drainage et de reprofilage de fossés sur les rues Rolland et Jeanne

Projet numéro 2017-600-18

ATTENDU le remplacement nécessaire de ponceaux lors des travaux de drainage et de reprofilage de fossés sur les rues Rolland et Jeanne;

ATTENDU QUE les citoyens assument le coût des ponceaux et la Municipalité la main d'œuvre;

ATTENDU la réception de factures pour la réalisation des travaux;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACQUITTER la facture numéro 1171081 de Roch Gauthier & Fils Inc. pour l'achat de ponceaux au montant de 16 838.20\$ (taxes en sus);

D'ACQUITTER la facture numéro 20091 de Pavage Desrochers et Cie Inc. pour la préparation et le pavage des ponceaux au montant de 23 241.94\$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 443-2019 et ses amendements.

Adopté à l'unanimité

2021-02-36

Autorisation d'une enveloppe budgétaire pour les travaux d'isolation au local du Service des loisirs

ATTENDU les travaux prévus au budget 2021 pour le nivellement du plancher au local du Service des loisirs;

ATTENDU QUE lors des travaux, il a été constaté le manque d'isolation des murs extérieurs;

ATTENDU l'intérêt de procéder à des travaux d'isolation;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCORDER une enveloppe budgétaire de 10 000\$ afin de couvrir les travaux d'isolation des murs extérieurs du local du Service des loisirs.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-02-37

Demande de dérogation mineure

**200-B, chemin Saint-Féréol - superficie locaux commerciaux- lot 2
045 001**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre la création de deux locaux commerciaux pour une future crèmerie et le salon de coiffure existant avec une superficie respective de 58 mètres carrés et 42 mètres carrés alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une superficie minimale de 70 mètres carrés pour un local commercial avec un usage mixte ;

ATTENDU la demande déposée par Mme Lyane St-Marseille appuyée avec le plan du technologue Yves Bergeron daté du 18 janvier 2021;

ATTENDU QU'il est jugé que les superficies sont suffisantes pour offrir des services de qualité aux clients de la future crèmerie et aux clients du salon de coiffure;

ATTENDU QU'il est jugé que les superficies sont suffisantes pour assurer la rentabilité de la future crèmerie et du salon de coiffure;

ATTENDU QUE le portique commun et l'espace disponible dans le local de la crèmerie ne permettra pas aux clients, en attente, d'être servi à la crèmerie de nuit à la clientèle du salon de coiffure;

ATTENDU QU'il n'y a pas de projet de terrasse extérieur, ni de comptoir de service avec l'extérieur;

ATTENDU QU'il est jugé spécial la cohabitation de ces deux usages en raison des odeurs;

ATTENDU QUE les autres propriétaires des condos commerciaux appuient le projet de subdivision de l'espace;

ATTENDU QUE les propriétaires soumis à une entente de copropriété ont la responsabilité de la respecter;

ATTENDU QUE l'attestation d'un architecte sur la conformité des lieux est à venir;

ATTENDU le contexte économique particulier difficile lié à la pandémie;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé unanimement de refuser la demande si elle n'était pas modifiée selon certains considérants lors de sa rencontre du 13 janvier 2021;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé d'accepter la demande modifiée avec deux membres dissidents par courriel le 27 janvier 2021;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 22 janvier 2021;

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033, le Conseil municipal a décidé, par résolution adoptée, de remplacer la procédure habituelle par une consultation écrite;

ATTENDU QUE les citoyens ont été invités à se faire entendre par écrit à l'égard de cette demande, en nous acheminant leurs commentaires et questions au plus tard le 8 février 2021 par courriel;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier n'a reçu aucun commentaire ou objection de citoyens;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

Mme Aline Trudel demande le vote : contre

<i>M. Louis Thauvette :</i>	<i>pour</i>	<i>M. Bernard Daoust :</i>	<i>pour</i>
<i>M. Serge Clément :</i>	<i>pour</i>	<i>M. Michel Proulx :</i>	<i>pour</i>
<i>M. Marcel Guérin :</i>	<i>pour</i>		

Résultat : 5 pour et 1 contre

D'ACCEPTER la dérogation mineure visée par la demande déposée le 18 janvier 2021 relative à la création de deux locaux commerciaux pour une future crèmerie et le salon de coiffure existant avec une superficie respective de 58 mètres carrés et 42 mètres carrés, et ce pour le 200-B, chemin Saint-Féréol sur le lot 2 045 001.

Adopté sur division

2021-02-38

**Demande de dérogation mineure
1349, rue Hungaria – marge avant - lot 3 982 212**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec une marge avant de 6,25 mètres dans la zone H-24 alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une marge avant minimale de 7,62 mètres dans la zone concernée ;

ATTENDU la demande déposée par Mme Mireille Filion le 23 décembre 2020 appuyée par le plan de l'arpenteur géomètre Benoît Rolland, numéro de dossier R25927-1-4, minute 21914;

ATTENDU la présence d'une bande de protection riveraine de 10 mètres;

ATTENDU le bâtiment projeté de 8,69 mètres de profondeur alors que la profondeur minimale exigée au règlement de zonage est de 8 mètres;

ATTENDU QUE la demanderesse souhaite pouvoir stationner une voiture devant le futur garage attenant et que la profondeur minimale pour une case de stationnement exigée au règlement de zonage est de 6 mètres ;

ATTENDU QUE les deux voisins immédiats ont des marges avant dérogatoire tout comme le chalet actuel;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé unanimement d'accepter la demande lors de sa rencontre du 13 janvier 2021;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 22 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033, le Conseil municipal a décidé, par résolution adoptée, de remplacer la procédure habituelle par une consultation écrite;

ATTENDU QUE les citoyens ont été invités à se faire entendre par écrit à l'égard de cette demande, en nous acheminant leurs commentaires et questions au plus tard le 8 février 2021 par courriel;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier n'a reçu aucun commentaire ou objection de citoyens;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER la dérogation mineure visée par la demande déposée le 23 décembre 2020 relative à la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec une marge avant de 6,25 mètres dans la zone H-24 sur le lot 3 982 212.

Adopté à l'unanimité

2021-02-39

**Demande de dérogation mineure
rue Lauzon – hauteur garage détaché - lot 2 047 625**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un garage détaché d'une hauteur de 6,1 mètres soit l'équivalent de 84% de la hauteur du bâtiment principal alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements limite la hauteur d'un garage détaché à l'équivalent de 75% de la hauteur du bâtiment principal à l'extérieur du périmètre d'urbanisation ;

ATTENDU la demande déposée par M. Jonathan Lavoie le 11 janvier 2021;

ATTENDU les dimensions du garage attenant projeté et sa pente de toit;

ATTENDU les besoins en entreposage;

ATTENDU le peu de visibilité du chemin du Fleuve;

ATTENDU le cadre bâti existant de la rue Lauzon;

ATTENDU QUE la hauteur maximale d'un garage détaché est limitée à 6,5 mètres pour un garage détaché à l'extérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU la lettre d'appui du voisin arrière;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé unanimement d'accepter la demande lors de sa rencontre du 13 janvier 2021;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 22 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033, le Conseil municipal a décidé, par résolution adoptée, de remplacer la procédure habituelle par une consultation écrite;

ATTENDU QUE les citoyens ont été invités à se faire entendre par écrit à l'égard de cette demande, en nous acheminant leurs commentaires et questions au plus tard le 8 février 2021 par courriel;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier n'a reçu aucun commentaire ou objection de citoyens;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER la dérogation mineure visée par la demande déposée le 11 janvier 2021 relative à la construction d'un garage détaché d'une hauteur de 6,1 mètres soit l'équivalent de 84% de la hauteur du bâtiment principal sur le lot 2 047 625.

Adopté à l'unanimité

2021-02-40

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / demande acceptée

ATTENDU la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l'acceptation du PIIA lors de la rencontre du 13 janvier 2021;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de l'esquisse déposée avant la présente séance du Conseil;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), tel que déposé, pour la propriété suivante :

Adresse	Nature des demandes	Décision CCU
<i>rue Lauzon - lot 2 047 625</i>	construction	Acceptée

Adopté à l'unanimité

2021-02-41 Adoption du règlement numéro 402-2-2021 modifiant le règlement numéro 402-2016 relatif au fonds de roulement afin d'augmenter le montant du fonds de 500 000\$

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement numéro 402-2016 relatif au fonds de roulement le 13 décembre 2016;

ATTENDU QUE la pertinence d'augmenter le montant du fonds;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2021 :

- [1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, M. Marcel Guérin;
- [2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours des séances ordinaires du 19 janvier et 9 février 2021;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de **Règlement numéro 402-2-2021 modifiant le règlement numéro 402-2016 relatif au fonds de roulement afin d'augmenter le montant du fonds de 500 000\$**

QUE le texte du règlement numéro 402-1-2021 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2021-02-42 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 460-1-2021 modifiant le règlement numéro 460-2020 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité afin d'ajuster la tarification de la formation pour les premiers répondants

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] La conseillère, Mme Aline Trudel, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 460-1-2021 modifiant le règlement numéro 460-2020 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité afin d'ajuster la tarification de la formation pour les premiers répondants;
- [2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2021-02-43 Dépôt de la liste des documents ayant atteint leur durée de vie utile

ATTENDU QUE le calendrier des délais de conservation de la Municipalité des Cèdres détermine les périodes de conservation des documents et autorise leur élimination ou versement aux archives à l'échéance de ces périodes, tel que requis par la Loi sur les archives;

ATTENDU QUE certains documents ont atteint leur durée de vie utile;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACCEPTER le dépôt de la liste des documents ayant atteint leur durée de vie utile et de procéder à leur destruction.

Adopté à l'unanimité

2021-02-44 Rapport d'activités du trésorier au Conseil municipal pour l'année 2020

ATTENDU le rapport des activités du trésorier d'élection pour l'exercice financier 2020;

ATTENDU QUE le trésorier doit, le cas échéant, au plus tard le 1^{er} avril de chaque année, déposer devant le Conseil de la Municipalité, un rapport de ses activités pour l'exercice financier précédent;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

DE PRENDRE ACTE du dépôt du rapport des activités du trésorier d'élection pour l'année 2020 fait en vertu de l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adopté à l'unanimité

2021-02-45 Ministère des transports du Québec : demande de signalisation à l'intersection de la route 340 et du chemin Saint-Dominique

ATTENDU l'installation d'un feu jaune clignotant, la reconfiguration des voies et la réduction de vitesse à 70 km/heure à l'intersection de la route 340 et du chemin Saint-Dominique par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE les problématiques de visibilité, d'achalandage et de vitesse perdurent à cet endroit;

ATTENDU la recrudescence des incidents à cette intersection au cours des dernières années ;

ATTENDU les plaintes reçues de citoyens du secteur;

ATTENDU les résolutions déposées auprès du ministère des Transports du Québec par la Municipalité au cours des dernières années demandant l'implantation de panneaux d'arrêts obligatoires à cette intersection ;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec d'installer des panneaux d'arrêts obligatoires toutes directions ou des feux de circulation à l'intersection de la route 340 et le chemin Saint-Dominique;

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de réaliser une étude de la gestion de la circulation ou autre étude pertinente sur cette voie routière.

Adopté à l'unanimité

2021-02-46

Ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 / maintien des actions municipales prises afin de prévenir la contagion

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-105 du 17 décembre 2020 renouvelant l'état d'urgence sanitaire relatif aux mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

ATTENDU la conférence de presse du Premier ministre du Québec le 2 février dernier maintenant les mesures en zone rouge;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres fait partie d'une zone rouge;

ATTENDU QU'il y a lieu de maintenir les actions municipales sur le territoire afin d'amoinrir tout risque de contagion;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

DE MAINTENIR les actions municipales suivantes :

ACTIVITÉ	DATE	ACTION
Hôtel de ville	18 décembre 2020	Retour au niveau 2 (ouvert sur rendez-vous)
Bibliothèque	5 octobre 2020	Maintien au niveau 3 / prêt sans contact / horaire réduit
Pavillon des Bénévoles (salles)	14 avril 2020	Maintien de la fermeture
Maison des jeunes	1 ^{er} octobre 2020	Fermeture des locaux jusqu'à nouvel ordre
Local des Fermières	9 septembre 2020	Accès aux fermières avec mesures de distanciation et d'hygiène
Patinoires municipales	Janvier 2021	Mesures sanitaires seront appliquées – nombre limité de présence sur glace
Séance municipale du Conseil	Octobre 2020	Huis clos jusqu'à nouvel ordre

Adopté à l'unanimité

2021-02-47 Les Habitations Alain Levac Inc. : mandat pour l'installation du couvre plancher
Projet numéro 2021-400-09

ATTENDU les travaux de recouvrement de sol au bureau des Services techniques à l'hôtel de ville ;

ATTENDU la nécessité d'apporter des correctifs au recouvrement de plancher;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour l'installation du couvre plancher au bureau des Services techniques à Les Habitations Alain Levac Inc. au montant de 1 823.80\$ (taxes en sus), tel qu'il appert à la soumission déposée le 26 janvier 2021.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-02-48 Soma Hydraulique Inc. : acquisition d'un épandeur d'abrasif (saleuse)

ATTENDU l'intérêt de se doter d'un épandeur d'abrasif afin de déblayer et déglacer les stationnements municipaux et autres endroits essentiels ;

ATTENDU QUE l'équipement peut être fixé sur un des véhicules du Service des travaux publics ;

ATTENDU la recommandation du Comité des Services techniques et des travaux publics lors de la réunion du 27 janvier dernier ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition d'un épandeur d'abrasif à Soma Hydraulique Inc. au montant de 7 629.60\$ (taxes en sus), tel qu'il appert à l'offre numéro SOU :00162.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au fonds de roulement pour une période de 5 ans pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-02-49 Groupe Somavrac (UBA) : fourniture et livraison d'hypochlorite de sodium 12% pour les postes de distribution d'aqueduc

ATTENDU les besoins en fourniture et livraison d'hypochlorite de sodium 12% pour les postes de distribution d'aqueduc ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et livraison d'hypochlorite de sodium 12% (30 000 litres) pour les postes de distribution d'aqueduc à Groupe Somavrac (UBA) au prix unitaire de 0.345\$ le litre pour un montant total de 10 350\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-02-50 Dépôt et adoption de l'organigramme administratif de la Municipalité des Cèdres

ATTENDU la restructuration de certains services municipaux ;

ATTENDU QU'il est approprié d'adopter un nouvel organigramme reflétant la structure administrative;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines lors de la réunion du 2 février 2021;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'ADOPTER l'organigramme administratif représentant les attributions et les rapports hiérarchiques structurant tous les services municipaux de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

2021-02-51 Création du poste de coordonnateur à la vie culturelle et communications

ATTENDU la restructuration de certains services municipaux ;

ATTENDU la pertinence de créer le poste de coordonnateur à la vie culturelle et communications;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines lors de la réunion du 2 février 2021;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE CRÉER le poste de coordonnateur à la vie culturelle et communications;

QUE le poste relève de l'entente des employés cadres en vigueur;

QUE le statut du poste est permanent / temps plein;

QUE le poste de technicien au Service des loisirs (équipements et évènements) est aboli au 22 décembre 2020;

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à modifier l'entente des employés cadres en vigueur.

Adopté à l'unanimité

2021-02-52 Nomination de Mme Isabelle Gareau à titre de coordonnatrice à la vie culturelle et communications

ATTENDU la résolution numéro 2019-10-449 embauchant Mme Isabelle Gareau à titre de technicienne en loisirs, vie communautaire et culturelle en remplacement d'un congé de maternité jusqu'au 31 décembre 2020 ;

ATTENDU la restructuration de certains services municipaux ;

ATTENDU la création du poste de coordonnateur à la vie culturelle et communications ;

ATTENDU les qualifications de Mme Gareau pour occuper ce poste ;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines lors de la réunion du 2 février 2021;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'EMBAUCHER Mme Isabelle Gareau à titre de coordonnatrice à la vie culturelle et communications, et ce selon les conditions de travail énoncées à l'entente des employés cadres en vigueur ;

QUE l'embauche est effective au 22 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-02-53 Prolongement de l'embauche de Mme Jessy Wentholt, commis comptable

ATTENDU la résolution numéro 2019-08-374 embauchant Mme Jessy Wentholt à titre de commis comptable pour un remplacement de congé de maternité ;

ATTENDU les besoins au Service des finances et de la trésorerie;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines lors de la réunion du 2 février 2021;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE PROLONGER l'embauche de Mme Jessy Wentholt à titre de commis comptable jusqu'au 31 mai 2021, et ce selon les conditions de travail énoncées à la convention collective des employés de bureau présentement en vigueur.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-02-54 Autorisation de signature du contrat de travail de M. Réal Bériault, conseiller aux réseaux d'aqueduc et d'égout et projets spéciaux

ATTENDU la résolution numéro 2017-09-369 autorisant la signature du contrat de travail de M. Réal Bériault à titre de conseiller aux réseaux d'aqueduc et d'égout et projets spéciaux;

ATTENDU QUE le contrat de travail est échu depuis le 31 décembre 2020;

ATTENDU les besoins de la Municipalité;

ATTENDU les pourparlers entre les parties;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines lors de la réunion du 2 février 2021;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Serge Clément

Et résolu

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer le contrat de travail de M. Réal Bériault à titre de conseiller aux réseaux d'aqueduc et d'égout et projets spéciaux pour la période du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 30 septembre 2022, et ce selon les conditions intervenues entre les parties.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-02-55

Remplacement du régime de retraite offert par l'employeur (Municipalité) sous la forme d'un Régime de pension agréé (RPA) par la forme d'un régime de retraite collectif REER

ATTENDU la résolution numéro 2017-01-15 autorisant le remplacement du régime de retraite offert par l'Employeur sous la forme d'un REER collectif par un régime de retraite sous la forme d'un Régime de pension agréé (RPA);

ATTENDU la résolution numéro 2020-12-500 autorisant le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, l'entente portant sur le règlement du grief P6325-2019-0002 en lien avec ledit changement de régime ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appliquer un régime de retraite sous la forme d'un REER collectif pour l'ensemble des employés municipaux ;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines lors de la réunion du 2 février 2021;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document inhérent au transfert du Régime de pension agréé vers un régime de REER collectif.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-02-56 Mise à jour de la Politique de travail des formateurs de premiers répondants

ATTENDU la résolution numéro 2018-09-360 adoptant la Politique de travail des formateurs de premiers répondants ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une mise à jour de la Politique ;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines lors de la réunion du 2 février 2021;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

DE MODIFIER la Politique de travail des formateurs de premiers répondants tel que déposé à la présente séance du 9 février 2021;

QUE la Politique soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-02-57 Adoption du schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et plan de mise en oeuvre

ATTENDU l'entrée en vigueur du premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 1er juin 2010 ;

ATTENDU l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie qui prévoit la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie durant sa 6e année d'application ;

ATTENDU QUE le SCRSI révisé qui fut adopté par le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la séance du 25 novembre 2020 ;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées au projet de schéma révisé par la MRC en accord avec les recommandations du ministère de la Sécurité publique afin d'assurer que le document soit conforme aux attentes gouvernementales ;

ATTENDU l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie qui prévoit que chaque municipalité concernée et l'autorité régionale déterminent les actions spécifiques qu'elles doivent prendre pour atteindre les objectifs de protection optimale fixés au schéma et déterminer leurs conditions de mise en oeuvre dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera chargée ;

ATTENDU l'article 47 de la Loi sur la sécurité incendie qui prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions du plan de mise en œuvre contenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de leur MRC ;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

- 1) D'ENTÉRINER les objectifs de protection optimale fixés dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges déposé à la séance ordinaire du conseil de la MRC le 25 novembre 2020 et ;
- 2) D'ADOPTER le plan de mise en œuvre de la Municipalité des Cèdres contenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Adopté à l'unanimité

Période de questions aux citoyens : 20h17 à 20h22

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2021-02-58 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 20h26.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier